



# Le Hcéres, partenaire de progrès

---

Par ses analyses, ses évaluations et ses  
recommandations, le Hcéres contribue à  
l'amélioration de la qualité de  
l'enseignement supérieur et de la  
recherche

**Dans un contexte global où les résultats de la recherche transforment la société et où l'offre de formation se mondialise, les travaux et les productions du Hcéres sont autant d'outils au service des parties prenantes. Indépendance, transparence et équité constituent les valeurs du Haut Conseil. Partenaire de progrès, il s'engage auprès des instances évaluées et les accompagne par les analyses qu'il réalise, les évaluations qu'il conduit et les recommandations qu'il formule. Son ambition : être une référence incontournable du système d'enseignement supérieur et de recherche dont il soutient l'amélioration continue de la qualité.**

## ORGANISATION ET MOYENS

Créé par la loi N° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a remplacé l'AERES le 17 novembre 2014. Son organisation et ses missions sont définies par le décret N° 2014-1365 du 14 novembre 2014.

Pour assurer ses missions, le Hcéres:

- bénéficie du statut d'autorité administrative indépendante, qui lui permet de garantir l'impartialité de ses évaluations contre l'influence des évalués ou des autres parties prenantes ;
- rend accessible au public, en toute transparence, tous ses rapports d'évaluation ainsi que ses méthodes et procédures ;
- mène ses actions en conformité avec les standards internationaux et les références et lignes directrices européennes (ESG) en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.



**BUDGET**  
**€17.8M**

## PÉRIMÈTRE DE SES MISSIONS

Le législateur a confié les missions suivantes au Hcéres :

- évaluer tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France (universités, grandes écoles, organismes de recherche, regroupements d'établissements d'enseignement supérieur,

unités de recherche, écoles doctorales, formations relevant du système L/M/D-Licence/Master/Doctorat) ;

- valider les procédures d'évaluation mises en œuvre par d'autres instances ;
- évaluer, à leur demande, les établissements d'enseignement supérieur étrangers ;
- produire des analyses et indicateurs à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire des sciences et techniques (OST), département du Hcéres ;
- contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, observer les pratiques et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leurs obligations, en s'appuyant sur l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis), département du Hcéres.



## ÉVALUATIONS

(en moyennes annuelles)

**60** Établissements ESR ou organismes de recherche,

**600** Unités de recherche,

**600** Licences,

**400** Masters,

**70** Écoles doctorales.

## RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Œuvrant dans le cadre du processus de Bologne, le Hcéres participe à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et fonde son action sur les meilleures pratiques européennes et internationales en matière d'assurance qualité.

À ce titre, le Haut Conseil est membre de l'association européenne des agences d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur, ENQA, et est inscrit sur le registre européen, EQAR. Une telle reconnaissance contribue à la visibilité et à la crédibilité du Hcéres à l'étranger.

Dans le cadre de ses missions, le Haut Conseil est sollicité par des organisations internationales pour évaluer des institutions, des formations ou des organismes de recherche à l'étranger ; ou pour participer à des projets internationaux. Ces évaluations et coopérations sont en forte croissance.

## ORGANISATION

Le Hcéres travaille en étroite collaboration avec :

- le Collège du Haut Conseil, au sein duquel siège le Président. Cette instance est composé de 30 membres, français, européens ou étrangers, nommés par décret pour un mandat de 4 ans (renouvelable une fois). Le Collège décide des mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation et il s'assure de la prise en compte de la diversité des institutions et des formations évaluées tout comme des domaines disciplinaires.
- les 4 départements d'évaluation (coordinations territoriales, établissements, recherche, formations), dirigés par des directeurs.trices nommé.e.s par le Collège sur proposition du Président. Ils/Elles organisent l'activité de leur département, s'agissant notamment du processus d'évaluation et de la désignation des comités d'experts.
- l'Observatoire des sciences et techniques (OST), département du Hcéres, en charge de la production d'analyses et indicateurs contribuant, d'une part, à la réflexion stratégique des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'autre part, aux évaluations du Hcéres et des politiques publiques.
- l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis), département du Hcéres, chargé de contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, d'observer les pratiques et de soutenir les initiatives des acteurs clés.

Le Hcéres emploie 230 personnels administratifs et scientifiques, parmi lesquels 120 conseillers scientifiques, chercheurs ou enseignants-chercheurs. Travaillant à mi-temps ou à temps complet, ces conseillers scientifiques sont chargés de l'organisation scientifique des évaluations. Sous l'autorité du/de la directeur.trice de département, ils constituent les comités d'experts et assurent le suivi des évaluations.



**230**

### ÉQUIPES

Une équipe administrative et scientifique de 230 personnes (dont 120 conseillers scientifiques)



**4 500**

### EXPERTS

Un vivier régulièrement mis à jour de quelques 10 000 experts, dont environ 4 500 sont sollicités chaque année (20% d'entre eux sont étrangers).

Le Hcéres fait également appel, chaque année, à quelques 4 500 experts français et étrangers pour conduire ses évaluations. Ils sont choisis sur proposition :

- des membres du Collège du Hcéres et des directeurs.trices des départements ;
- des présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou d'organismes de recherche
- des présidents des commissions d'évaluation des personnels compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

L'évaluation est principalement conduite par des pairs (chercheurs et enseignants-chercheurs) et par des experts d'autres horizons (étudiants, professionnels issus du secteur privé ou public, etc.). La composition des comités d'experts varie en fonction de la nature spécifique de l'entité évaluée.

---

## PRÉSIDENCE

Michel Cosnard, Président

**president@hceres.fr**

Nelly Dupin, Secrétaire générale

**sg@hceres.fr**

## DÉPARTEMENT EUROPE ET INTERNATIONAL

François Pernot, Directeur

**francois.pernot@hceres.fr**

Michelle Houppe, Responsable de projet

**michelle.houppe@hceres.fr**

Solange Pizarz, Responsable de projet

**solange.pizarz@hceres.fr**

---



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)